



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA)

RAPPORT DU JURY

Session 2021

Sommaire

Introduction	p. 3
Composition du jury de la session 2021	p. 4
I / Statistiques et résultats de la session 2021	p. 5
II / Epreuves d'admissibilité	p. 6
Présentation de l'épreuve	p. 6
Conseils et préconisations du jury	p. 6
III / Epreuves d'admission	p. 8
Présentation de l'épreuve	p. 8
Conseils et préconisations du jury	p. 11

Le rapport du jury de la session 2020-2021 rappelle, comme il se doit, le cadre réglementaire, il s'attache à rappeler l'organisation de l'examen et la nature des épreuves. Il est aussi un outil précieux pour le jury puisqu'il permet de revenir sur les attentes, d'évoquer quelques points forts des candidats mais aussi quelques écueils.

Il n'est pas inutile de rappeler, en premier lieu, le sens de cette certification complémentaire. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République engage une profonde réforme de la formation aux métiers du professorat et de l'éducation. Cette réforme implique la constitution d'un réseau d'enseignants et de personnels de l'éducation formateurs. Cette certification à l'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) dans le second degré doit permettre la montée en compétence de formateurs en académie garantissant par la même leur légitimité. Elle concourt à la reconnaissance de la spécificité des missions de formateurs académiques

Un cursus accompagné d'une durée de deux années doit permettre au candidat une appropriation progressive des enjeux, des compétences et des postures du formateur. La première année, il prépare l'épreuve d'admissibilité. La seconde année, il acquiert l'expertise nécessaire pour accéder aux épreuves d'admission en s'inscrivant aux différents modules de formations de formateurs, prévus dans le cadre du plan académique (PAF). Ces deux années offrent l'opportunité d'une appropriation progressive des enjeux et des compétences nécessaires à la mise en oeuvre et à l'accompagnement des formations en académie : analyse des besoins, construction des actions de formation intégrant une dimension numérique, analyse des effets de la formation sur les pratiques pédagogiques.

A ce stade, précisons que la formation proposée au PAF a été quelque peu modifiée dès cette rentrée pour mieux répondre aux enjeux comme au calendrier. Les deux modules « analyse de pratique » et « animation d'une action de formation » sont détachés du module de « préparation à l'admission » pour permettre aux candidats qui le souhaitent de suivre l'un des modules au moins durant l'année de l'admissibilité. Ces modules restent accessibles aux candidats pendant l'année de l'admission, s'ils le souhaitent. **L'ambition est de mieux équilibrer la formation sur les deux ans, de mieux préparer l'épreuve professionnelle et de permettre aux candidats à la fois un choix éclairé entre les 2 options de cette épreuve et la possibilité de suivre les deux formations pendant le cursus des 2 années.**

Les candidats retrouveront dans les textes suivants les différents éléments réglementaires sur cette certification :

Décret n°2015-884 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de formateur académique exercée par des personnels enseignants ou d'éducation du second degré.

Décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.

Arrêté du 20 juillet 2015 publié au bulletin officiel n°30 du 23 juillet 2015 relatif à l'organisation du certificat aux fonctions de formateur académique.

Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 publiée au bulletin officiel du 23 juillet 2015 sur la certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique.

Le jury recommande par ailleurs aux candidats de consulter avec soin les offres de formations académiques organisées par le rectorat de Poitiers en partenariat avec l'INSPE. Les offres de formation de formateurs seront d'utiles contributions pour les candidats engagés dans la démarche de certification.

Le jury de la session 2021 était composé comme suit :

Président de Jury :

Laurent Marien, IA-IPR d'histoire-géographie

Vice-Président de jury :

Alison Charamon-Hill, IA-IPR d'anglais

Membres du jury :

Véronique Dupin, Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Poitiers Nord

Ernest o De Macedo, Principal Adjoint, Collège Arsène Lambert, Lençloître

Marie Michaleck, formatrice académique, professeure de Lettres modernes

Les examinateurs qualifiés se joignent au jury pour les épreuves d'admission comme le texte de référence le prescrit :

Michel Durand, IA-IPR de Mathématiques

Laurent Terrade, référent INSPE, Mathématiques

Olivier Himy, IA-IPR de Lettres

Corinne Chaminade, référente INSPE, Lettres

Sophie Anxionnaz, IEN de Lettres-Histoire-Géographie

Claude Buffeteau, IEN de Lettres-Histoire-Géographie

Lidwine Ripoché, référente INSPE, Lettres Histoire-géographie

Bruno de Martel, IA-IPR de Sciences physiques et chimie

Eric Nieutin, référent INSPE, Sciences physiques-chimie

Eric Barjolle, IA-IPR de Lettres

Mathilde Foucherault, IA-IPR de Lettres

François La Fontaine, IA-IPR de Mathématiques

Eric Ouvrard, référent INSPE, Mathématiques

Aurélie Pinton, IA-IPR de SVT

Olga Otero, référente INSPE, SVT

I / Statistiques et résultats de la session 2021

A la session 2021 du CAFFA, marquée une nouvelle fois par le contexte sanitaire, deux candidats inscrits à l'admissibilité et deux candidats inscrits à l'admission n'ont pas souhaité se présenter aux épreuves.

Répartition des candidats présents aux épreuves par département

	Epreuve d'admissibilité	Epreuve d'admission
Nombre de candidats inscrits		
16 – Charente	2	3
17 – Charente-Maritime	8	3
79 – Deux-Sèvres	4	2
86 – Vienne	4	2
Moyenne des notes des candidats (/20)		13,55
Note du dernier admis (sur 20 points)		12,5
Note la plus élevée (sur 20)		17

Répartition des candidats présents par discipline

DISCIPLINES	Nombre de candidats à l'épreuve d'admissibilité	Nombre de candidats à l'épreuve d'admission
Anglais	3	-
Génie mécanique construction (AFS)	1	-
EPS	2	-
Histoire-géographie	4	-
Mathématiques	1	3
Lettres modernes	3	2
Eco-gestion	1	-
CPE	1	-
Electrotechnique	1	-
SVT	1	1
Lettres classiques	-	1
Lettres-Histoire-géographie	-	2
Sciences physiques-Chimie	-	1

Au total, onze des dix-huit candidats inscrits ont obtenu l'admissibilité du CAFFA à l'issue de l'épreuve, soit 61,2%. A la suite des épreuves d'admission, 8 des 10 candidats ont obtenu la certification. Le taux de réussite à l'admission s'élève à 80%.

II / Epreuve d'admissibilité – Session 2021

Présentation de l'épreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en un entretien avec le jury, d'une durée de 45 minutes, à savoir un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury.

Le jury s'appuie sur un dossier fourni par le candidat composé d'un rapport d'activité de 5 pages maximum (hors annexes) et des rapports d'inspection ou d'évaluation administrative.

Dans le cadre de l'exposé, le candidat présente son itinéraire personnel et s'attache à développer, en articulation avec son parcours, une expérience professionnelle notamment dans le champ de l'accompagnement et de la formation. Rappelons d'ores et déjà que cette certification ne repose pas sur une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). L'expérience à l'évidence ne nuit pas. Pour autant l'enjeu est de montrer sa volonté de s'engager dans des missions dont le cadre a beaucoup évolué, comme les contenus et les modalités. Outre une réflexion conduite sur l'andragogie, il s'agit de montrer sa compréhension des évolutions en cours. En premier lieu, la fonction de formateur académique n'est pas la poursuite logique de celle de formateur dans un cadre disciplinaire. Le formateur académique est ainsi amené par exemple à s'engager sur les champs transversaux, à inscrire son action dans le cadre du nouveau schéma directeur de la formation qui implique des formations d'initiative locale ou des actions de formation en interdegrés.

L'examen du rapport d'activité doit permettre d'apprécier :

- la capacité du candidat à se présenter en dégagant les lignes de force de son parcours,
- sa capacité à s'adapter à une diversité de publics, à des contextes scolaires et éducatifs variés,
- son implication dans la vie de sa discipline ou spécialité, dans des projets éducatifs à l'échelle de l'établissement, du district, du bassin de formation,
- sa participation à des actions de formation et son intérêt pour la formation.

L'entretien permet au jury d'apprécier :

- la motivation du candidat à devenir formateur,
- son expertise professionnelle (sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa connaissance du système éducatif, de l'actualité pédagogique, connaissance dans le champ numérique),
- sa capacité d'analyse sur ses propres pratiques,
- sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation.

L'entretien doit permettre de mesurer l'investissement du candidat dans le projet de son établissement ainsi que sa connaissance de l'environnement social et culturel de celui-ci.

Conseils et préconisations du jury

L'année passée, singulière en raison des conditions sanitaires et d'exercice professionnel, n'a pas été propice à une préparation sereine. La formation, elle-même perturbée, a été assez largement réalisée à distance. Deux abandons en cours d'années nous renvoient aux difficultés rencontrées par les candidats. Le jury bien conscient de ces éléments a manifesté de la bienveillance jusqu'au moment de la délibération.

❖ Le dossier

Le jury apprécie les dossiers structurés, aérés et offrant une lecture facile. Il est préférable que le candidat sélectionne davantage les éléments qu'il souhaite faire figurer plutôt que de réduire la typographie et les marges. Le rapport d'activité ne doit pas dépasser 5 pages maximum. Les annexes,

au nombre limité, méritent là encore d'être réfléchies, elles doivent permettre au jury de mieux appréhender et de comprendre le parcours professionnel du candidat comme la présentation de son expérience significative, au regard de cette certification. Le jury invite les candidats à s'appuyer sur la diversité de leur parcours professionnel pour repérer une expérience pertinente, en adéquation avec la certification.

Il convient bien entendu de faire figurer toutes les pièces demandées à savoir, en plus du rapport d'activité, des rapports d'inspection et d'évaluation administrative.

Le candidat doit garder à l'esprit que le jury, par le biais de ce dossier, doit avoir les moyens d'apprécier les compétences professionnelles du candidat, au regard du référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs (annexe 1 de la circulaire n°2015-110 publiée au bulletin officiel n°30 du 23 juillet 2015).

Ces compétences sont regroupées en 4 domaines :

- Penser – Concevoir – Evaluer
- Mettre en oeuvre – Animer
- Accompagner l'individu et le collectif
- Observer – Analyser - Evaluer

Le jury a tout particulièrement apprécié dans les dossiers présentés :

- la capacité du candidat à mettre en exergue les compétences développées, de manière concrète, pour se projeter dans les missions du formateur.
- l'intérêt des profils et la richesse des parcours professionnels des candidats
- la pertinence du choix de l'activité décrite en relation avec le référentiel des compétences professionnelles.
- la capacité à se réinterroger, à questionner des choix en fonction des publics différents, des situations nouvelles, des objets de formation autres que ceux déjà appréhendés.

❖ L'entretien

Le candidat doit être capable de :

- mobiliser des références théoriques et réglementaires,
- s'appuyer sur son expérience pour proposer des pistes en termes d'objectifs et de méthodologie de formation,
- envisager d'autres contextes de formation que ceux déjà mis en œuvre,
- adopter une attitude et une posture en adéquation avec le métier de formateur,
- montrer sa connaissance de l'évolution du cadre de la formation, et notamment du schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale – 2019-2022 qui est un cahier des charges des plans de formation national, académique et de l'établissement (Circulaire n°2019-133 du 23-9-2019), précisant les principes applicables à la formation continue des personnels du Ministère, les orientations et les modalités de mise en œuvre de la formation continue, inscrite elle-même dans un continuum avec, en amont, la formation initiale et la formation continuée.

Rappelons quelques éléments classiques, mais pas toujours vérifiés.

Le jury apprécie au moment de l'exposé la clarté du propos ; la construction de l'exposé, la qualité de la réflexion du candidat et son aptitude à identifier ses compétences. La présentation succincte de son parcours puis de son expérience professionnelle significative doit faire l'objet d'une préparation de la part du candidat. Le jury attend du candidat qu'il valorise son parcours professionnel au regard des compétences attendues du formateur académique et mette en exergue les enjeux de la formation. L'évocation d'expériences vécues hors champ professionnel n'est pas dénuée d'intérêt pour le jury si celles-ci apportent une réelle plus-value au parcours, sont analysées avec distance, et montrent une

capacité de transposition de compétences acquises dans les futures missions de formateur. Il doit montrer une première compréhension des évolutions actuelles de la formation : cadre d'exercice, modalités, diversité des publics, objets de formation transversaux, techniques d'animation...

Les candidats gagneront à bien connaître le système éducatif dans toutes ses composantes, notamment 1^{er} et 2nd degrés, interdegrés, intercycles... Il n'est pas inutile de rappeler que la composition du jury permet une représentation des différents corps et missions. Compte tenu de la composition du jury, les candidats doivent s'attendre à un questionnement très ouvert, croisant les préoccupations de tous les acteurs, qu'ils soient issus des corps d'inspection, des personnels de direction ou encore de formateur académique.

Le jury attend du candidat une bonne capacité d'écoute et de réflexion. Le jury a pu, lors de la dernière session, constater la difficulté pour quelques candidats à opérer un recul réflexif sur leurs pratiques. Précisons qu'il n'y a pas lieu de penser que le jury cherche à « piéger » un candidat. Les questions sont volontairement ouvertes, proposent des situations variées. En cela, l'expérience de la formation ne peut constituer une garantie de réussite. Le jury apprécie les candidats qui sont capables de faire preuve d'une réactivité propice à un échange dynamique et constructif. Mentionnons de la même manière que le jury n'attend pas une seule réponse, même évalue la capacité du candidat à réagir dans un contexte donné, à réfléchir sur une situation peut-être jamais rencontrée mais possible pour le formateur académique.

III / Epreuve d'admission – Session 2021

Présentation de l'épreuve d'admission

L'admission implique deux épreuves : une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien, une épreuve de soutenance d'un mémoire professionnel.

L'épreuve de pratique professionnelle

Le candidat choisit soit l'analyse de pratique soit l'animation d'une action de formation.

➤ CHOIX DE L'ANALYSE DE PRATIQUE

L'épreuve implique la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre d'un accompagnement et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés (un inspecteur du second degré, de la discipline, et un enseignant de l'INSPE)

1^{er} temps : Observation d'une séance de pratique professionnelle dans la cadre d'un accompagnement (durée : 60 à 90 minutes)

A l'issue de l'observation, le candidat dispose de 15 minutes pour « souffler » et pour préparer son entretien de formation

Durant ce premier temps, les examinateurs qualifiés évaluent la capacité du candidat à :

- Mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès,
- Ordonner et hiérarchiser ses remarques au regard de la situation observée,
- Formuler les conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et s'assurer de leur compréhension,
- Proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

2nd temps : entretien avec les examinateurs qualifiés (durée : 30 minutes)

L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à

- présenter une analyse distanciée de son entretien,
- justifier les choix opérés,
- entendre et intégrer les remarques des examinateurs

Les examinateurs qualifiés sont attentifs à ce que l'entretien ne devienne pas une succession de défaillances, mais reste un véritable échange professionnel durant lequel l'enseignant est amené à réfléchir sur sa pratique, grâce à un questionnement pertinent qui lui permet de gagner en professionnalité. Le jury n'attend pas une analyse exhaustive de la séance mais appréciera la capacité du formateur à identifier les points saillants sur lesquels il va conduire l'entretien.

Le formateur en devenir doit rester vigilant sur la formulation des questions, s'appuyant sur ce qu'il a observé et non ce qu'il peut faire lui-même dans sa classe. La maîtrise de techniques d'entretien est à l'évidence un atout fort.

Insistons sur l'évolution voulue de la préparation du CAFFA au PAF à cette rentrée 2021.

Les candidats peuvent s'inscrire au module de préparation à l'admission du CAFFA et choisir un des deux modules, ou même retenir les deux, correspondant aux deux options de l'épreuve professionnelle : *l'analyse de pratique* et *l'animation d'un temps de formation*. **Ces deux modules, au sein de la formation de formateurs, sont désormais aussi accessibles aux candidats dès l'admissibilité.** Ces derniers peuvent s'inscrire à l'un ou à l'autre, voire aux deux. Ces modules restent accessibles bien entendu aux candidats à l'admission.

Cette évolution permet de :

- de mieux équilibrer la formation sur les deux années de préparation du CAFFA : admissibilité et admission
- de faciliter le choix pour les candidats de l'option de l'épreuve professionnelle. La réflexion peut s'engager dès la première année. Par ailleurs l'accès aux deux modules permet à la fois d'éclairer ce choix et de conforter la formation du F.A.

La formation est ainsi plus souple et les candidats bénéficient de choix plus étendus, pour une formation répondant mieux aux besoins de chacun.

➤ **CHOIX DE L'ANIMATION D'UNE ACTION DE FORMATION :**

L'épreuve induit l'animation d'une action de formation professionnelle auprès d'un groupe, suivie d'un entretien avec les examinateurs qualifiés avec l'ambition d'évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle liée au contexte d'exercice. A l'issue du temps de formation, le candidat dispose de 15 minutes pour « souffler » et pour préparer son entretien de formation avec les évaluateurs qualifiés.

1^{er} temps : animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative, qu'elle soit disciplinaire, interdisciplinaire, intercycles ou interdegrés, à l'échelle d'un établissement ou d'un réseau d'établissements ou encore d'une formation académique (durée : 60 à 90 minutes)

2nd temps : entretien avec les examinateurs qualifiés (durée : 30 minutes)

L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle et, pour ce faire à :

- Inscrire son action dans le cadre des situations professionnelles et attendus institutionnels liés au contexte d'exercice,
- Proposer des outils, des démarches et des supports didactiques et pédagogiques de qualité et utiles,
- Mettre en œuvre les techniques d'animation propices à une réception efficace,

- Animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée,
- Proposer des prolongements possibles.

Le jury reste attentif à la logique de construction de l'action : ses objectifs, ses relations avec le cadre de référence, la pertinence de la mise en activité et des supports employés (en particulier les supports numériques). Il tient à attirer l'attention sur la spécificité du public rencontré à l'occasion des actions de formation. Pour beaucoup de candidats, il s'agissait d'actions de formation inscrites au Plan académique, à l'offre, mobilisant un public captif et intéressé. Les objectifs, les intérêts étaient donc connus, partagés, et intégrés.

Le futur formateur doit être également armé pour faire face à des groupes désignés, ce qui implique des techniques d'animation quelque peu différentes, et un travail en amont conséquent afin d'identifier les besoins réels et parvenir à un taux de satisfaction honorable. L'ingénierie de formation est donc un véritable levier à développer. Le temps d'analyse de l'action de formation se révèle souvent décisif. Certains candidats ont fait une animation de formation parfois peu convaincante, mais l'analyse qu'ils sont capables d'en faire, la possibilité d'analyser les choix faits en situation, peuvent compenser les maladresses de cette animation. Le regard réflexif et la capacité à réinterroger ses choix pour proposer par exemple des alternatives sont essentiels pour permettre de voir les compétences du formateur.

L'épreuve de soutenance d'un mémoire professionnel

Le candidat présente durant 15 minutes son mémoire professionnel puis échange 30 minutes avec le jury et les examinateurs qualifiés (mobilisés pour l'épreuve professionnelle).

Le mémoire professionnel est un travail personnel et de réflexion reposant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Le mémoire consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. L'adossement de la réflexion conduite à la recherche est indispensable. En aucun cas, le mémoire ne peut se limiter à un simple récit d'une expérience de formation ou d'accompagnement. Ce mémoire est d'une longueur comprise entre 20 et 30 pages hors annexes. Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, à partir de la page de garde fournie par la DEC.

Le candidat doit faire preuve d'un engagement personnel pour réfléchir à sa pratique et à son amélioration. Ce travail de recherche, comme l'apport de la recherche en et pour la formation, est au cœur de l'admission au CAFFA.

Le jury est amené à y évaluer les capacités suivantes :

- établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème et élaborer des hypothèses opérationnelles
- mettre en oeuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation ;
- faire état par écrit de la réflexion conduite.

La soutenance (présentation et échange) doit permettre au jury d'évaluer la capacité du candidat à :

- se confronter à un problème fondé sur un questionnement professionnel et le constituer en objet d'étude,

- mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs...). Le dispositif expérimental a vocation à être bénéfique à l'amélioration des pratiques ;
- analyser sa pratique par une confrontation d'expériences avec des pairs et d'autres professionnels ;
- discuter du fondement des hypothèses retenues
- relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements

Conseils et préconisations du jury

La présentation du mémoire ne doit pas dépasser 15 minutes maximum et doit faire l'objet d'une préparation rigoureuse pour garantir le respect du temps imparti, pour offrir au jury un exposé structuré et clair. Le candidat peut faire le choix d'une articulation différente ou d'une recomposition différente du contenu du mémoire si cette démarche permet d'apporter un éclairage complémentaire. L'essentiel est de mettre en lumière, au cours de cette présentation, la manière dont a émergé la problématique, la description rapide de la méthodologie et de l'expérimentation menées, de dégager l'intérêt du mémoire par rapport au questionnement et aux hypothèses envisagées. L'adossement à la recherche étant essentiel, le jury apprécie les références scientifiques pertinentes dans le propos.

Dans la mesure du possible, la présentation doit être dynamique et convoque l'outil numérique. Le jury peut attendre que le candidat mobilise un vocabulaire professionnel et se projette dans une posture de formateur.

Dans l'échange avec le jury, le candidat doit être capable de :

- Mobiliser des références théoriques (cf. adossement à la recherche) et réglementaires actualisées (cf. schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale – 2019-2022 / Circulaire n°2019-133 du 23-9-2019),
- Adopter une attitude et une posture en adéquation avec le métier de formateur, et les adapter à des situations professionnelles différentes,
- Analyser sa pratique professionnelle et envisager des évolutions,
- Se projeter dans des situations variées et des modalités de formations différentes.

L'ambition est que le candidat soit capable d'exercer un regard critique sur la production réalisée (points forts, points faibles, confrontation aux résultats de la recherche, et possibilité de la réinvestir dans des contextes différents). Le jury apprécie les candidats capables de faire preuve d'une réactivité propice à un échange dynamique et constructif. Au regard de la composition du jury, définie par le texte réglementaire, le candidat doit s'attendre à un questionnement inscrit dans des situations diversifiées. Le jury apprécie la connaissance des candidats des grandes lignes du projet académique, des différents publics qu'il aura à former, des spécificités liées à l'éducation prioritaire par exemple. Lors des entretiens, le jury a ainsi abordé des actions et des modalités de formation dans le contexte de :

- l'éducation prioritaire, l'interdégrés et l'intercycles,
- l'accompagnement des réformes,
- les formations en *public désigné*
- la formation d'initiative locale (FIL) d'établissement ou de réseau ECLORE...

Le candidat doit aussi avoir une connaissance de l'évolution de la formation comme des conditions et modalités des formations, au regard, par exemple, du schéma directeur de la formation continue (Circulaire n°2019-133 du 23-9-2019).

Nous invitons les candidats à s'emparer du référentiel des compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs et de se préparer en s'appuyant sur la grille d'évaluation de l'épreuve professionnelle comme de celle de l'épreuve d'admission. Le cas échéant, les candidats trouveront ces documents en annexe du rapport de jury du CAFFA session 2020.

Pour le jury de CAFFA,
Laurent Marien, IA-IPR
Président du jury